

Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2013-2016](#) présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable. Conformément aux objectifs de la Loi qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, l'office national du film du Canada appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

La Stratégie ministérielle de développement durable de l'ONF présente les résultats pour le thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre

Objectif 7 : Gestion des déchets et des biens

Cible 7.2 : Achats écologiques

À compter du 1^{er} avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services d'une manière respectueuse de l'environnement.

Indicateurs de rendement	Niveau de rendement atteint
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques en place à compter du 1 ^{er} avril 2014.	En élaboration. Date d'achèvement réelle ou prévue : 2018
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent pendant l'exercice 2016-2017.	Aucun (sur une possibilité de 1) – Prévu d'ici le 31 mars 2018 0 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice 2015-2016.	Non applicable

Cible du ministère concernant les achats écologiques

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
Tous les ordinateurs de bureau ont une durée de vie moyenne d'au moins quatre (4) ans au sein de l'ONF.	100 %
Les achats de papier pour imprimantes / photocopieurs devront avoir une teneur d'au moins 30 % en matières recyclées, être certifiés comme provenant d'une forêt gérée selon des pratiques durables, porter la marque EcoLogo ou détenir une certification équivalente.	100 %
Les cartouches de toner seront recyclées en fin de vie	100 %

Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Niveau de rendement atteint
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	Atteint
Meilleure pratique 7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	Retardé
Meilleure pratique 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la Politique d'achats écologiques.	Atteint